



ALTERGO
ASSOCIATION

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adoptée par les membres du conseil d'administration
le 19 février 2026

Table des matières

Contexte.....	3
1. Définitions	3
2. Champs d'application.....	4
3. Orientations.....	4
4. Structure, responsabilité et autorité	6
5. Mise à jour.....	6
6. Entrée en vigueur.....	6

Contexte

Protéger l'environnement contribue à réduire les inégalités. L'intégration des dimensions environnementales et sociales, au cœur du développement durable, est donc indispensable. Ainsi, en 2012, l'équipe a entamé une démarche d'écoresponsabilité visant à maximiser les impacts positifs de l'organisation tout en minimisant son empreinte écologique.

Cette politique officialise l'engagement d'AlterGo Association en matière de développement durable.

1. Définitions

Développement durable : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. ([Environnement Québec](#))

Écoresponsabilité : fait référence à un ensemble de comportements qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Parmi les comportements écoresponsables les plus connus, citons le recyclage, le compostage, l'utilisation des transports collectifs et actifs, ainsi que l'achat de produits écologiques, locaux et biologiques ». ([Environnement Québec](#))

Approvisionnement responsable : consiste à choisir et à gérer les fournisseurs et les produits d'une manière qui minimise les impacts négatifs sur l'environnement, tout en favorisant des conditions de travail éthiques et en encourageant des pratiques commerciales équitables.

Gestion des matières résiduelles : englobe la collecte, le tri, le traitement et l'élimination des déchets produits par une organisation ou une communauté. L'objectif est de réduire la quantité de déchets envoyés aux décharges et d'encourager le recyclage et la réutilisation pour minimiser l'impact environnemental.

Gestion des gaz à effet de serre : vise à contrôler et à réduire les émissions de gaz responsables du réchauffement climatique. Cela nécessite des mesures pour limiter les sources d'émissions telles que la réduction des déplacements et l'utilisation de technologies propres.

Respect de l'environnement social : consiste à reconnaître et à promouvoir des conditions équitables, inclusives et sécuritaires pour toutes les personnes et communautés affectées par nos activités. ([Les 16 principes du développement durable](#))

2. Champs d'application

La portée de la politique s'étend sur l'ensemble des activités d'AlterGo Association.

Les parties **concernées** par cette politique incluent l'ensemble du personnel salarié ou contractuel, le conseil d'administration et les stagiaires. Les parties concernées ont toutes un rôle actif à jouer dans la réalisation des objectifs énoncés.

Les parties **associées** à cette politique incluent les partenaires, les membres, les bénévoles, et les fournisseurs d'AlterGo Association, ainsi que les personnes participant à ses activités. Les parties associées sont encouragées à apporter leur soutien et à mettre en œuvre des actions alignées avec les principes qui y sont énoncés.

3. Orientations

Orientation 1

Intégrer la notion de développement durable dans l'ensemble des pratiques d'AlterGo Association et en faire la promotion pour susciter l'engagement de toutes et tous.

Axe 1.1: Gouvernance

- Créer des conditions favorables à la prise de décision visant le développement durable.

Axe 1.2: Sensibilisation

- Informer, sensibiliser et outiller les parties concernées et associées au développement durable et aux grands enjeux environnementaux.

Axe 1.3: Communication

- Promouvoir la démarche et communiquer les actions en développement durable d'AlterGo Association.

Orientation 2

Adopter des pratiques en développement durable permettant la réduction de l'empreinte environnementale.

Axe 2.1: Gestion des gaz à effet de serre

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en lien avec l'utilisation des transports.

Axe 2.2: Approvisionnement responsable

- Optimiser la réduction à la source et augmenter la part d'approvisionnement responsable.

Axe 2.3: Gestion des matières résiduelles

- Mettre en place des mesures de réutilisation et de saine gestion des matières résiduelles afin de réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement.

Axe 2.4: Gestion de l'eau et de l'énergie

- Mettre en place des mesures afin d'optimiser l'utilisation des ressources en eau et en énergie.

Orientation 3

Favoriser les répercussions positives des activités d'AlterGo Association sur la collectivité.

Axe 3.1: Engagement des parties prenantes

- Encourager et valoriser l'engagement des parties associées en leur offrant des occasions de participation écoresponsable et en reconnaissant leur contribution à la communauté.

Axe 3.2: Accessibilité universelle

- Faciliter l'adoption de pratiques écoresponsables pour toutes les personnes, peu importe leurs réalités.

Axe 3.3: Engagement local et régional

- Renforcer les liens avec les communautés en développant des partenariats et des initiatives écoresponsables qui répondent aux besoins de la collectivité et en favorisant la participation citoyenne.

4. Structure, responsabilité et autorité

La mise en œuvre de la politique de développement durable d'AlterGo Association est une responsabilité partagée par l'ensemble de l'organisation. Chaque membre de l'équipe contribue à son application et à son amélioration continue à travers ses actions et décisions quotidiennes. Les personnes responsables du dossier du développement durable assurent le suivi et la mise en œuvre des initiatives, avec le soutien de l'équipe. La direction joue un rôle clé en appuyant cette démarche et en garantissant les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

5. Mise à jour

La présente politique peut être révisée en tout temps, mais au moins aux 3 ans par le conseil d'administration d'AlterGo Association qui pourra y apporter toute modification nécessaire.

6. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration d'AlterGo Association. Elle abroge et remplace toute autre politique ou document au même effet.

AlterGo Association

525, rue Dominion, Bureau 340
Montréal, Québec H3J 2B4

514-933-2739

www.altergo.ca
info@altergo.ca